



# P@RENTS !

La parentalité à l'ère du numérique.

La sécurité des enfants en ligne est un sujet où chacun a son rôle à jouer : Etat, associations, mais aussi entreprises et particuliers.

**P@rents !** est un ouvrage qui aborde plus précisément la question de l'exercice de la parentalité à l'ère du numérique. C'est un ouvrage né de la collaboration entre l'UNAF, un organisme chargé de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles, et Microsoft France, une entreprise qui s'interroge sur le contexte de l'usage des outils numériques qu'elle développe et distribue.

Cette association est le fruit d'une volonté commune d'accompagner les parents dans cette nouvelle ère numérique marquée par l'apparition des consoles de jeux, l'explosion de l'offre des jeux vidéo, et le déploiement massif et rapide d'Internet et de la téléphonie mobile.

Pour l'UNAF et Microsoft France, ce nouvel environnement ne change pas les fondamentaux de l'exercice de la parentalité.

Simple et informatif, ce guide parental aborde les grands principes de l'éducation et de la civilité dans l'environnement cybermédiateur à travers 7 thèmes principaux, et propose une série de conseils et de solutions pour guider vos actions au quotidien.

**P@rents !** vous permet d'aborder plus sereinement les grandes étapes de la parentalité dans l'ère numérique.

Le Collectif Interassociatif « Enfance et Médias », l'institution Défenseur des Enfants créée par le Parlement Français, l'Union Nationale des Associations Familiales et la société Microsoft France ont uni leurs compétences et leur expérience afin d'organiser en avril 2006 un colloque « Enfance en ligne » sur ce thème.

Ce guide et les actes de la conférence sont disponibles sur [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr) et [www.microsoft.com/france/enfance-en-ligne](http://www.microsoft.com/france/enfance-en-ligne)



Ce guide est distribué gratuitement.

UNAF - 28, Place Saint Georges 75009 PARIS.

Tél. : 01 49 95 36 00 - [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

Microsoft France - RCS Evry B 327 733 184 - SAS au capital de 4 240 000 €  
18, avenue du Québec 91957 COURTABOEUF Cedex 1





# P@RENTS !

La parentalité à l'ère du numérique.

Directeur de la publication : Hubert Brin

Illustratrice : Sandrine Lemoult





Union Nationale des Associations

Familiales travaille sur l'environnement multimédia des familles et l'exercice de la parentalité. Depuis 10 ans, l'UNAF s'appuie sur une doctrine pragmatique : promouvoir la maîtrise culturelle et technique de cet environnement par toutes les familles, miser sur la coresponsabilité de l'ensemble des acteurs pour la protection des mineurs, réfléchir et agir en partenariat. Ce pragmatisme et cette doctrine sont à l'origine de l'association de l'UNAF et de Microsoft France pour la publication de ce guide parental.

Cette association peut surprendre, et pourtant elle fait sens car elle réunit un organisme dont l'objectif est d'accompagner les hommes et les femmes dans l'exercice de leur parentalité, et une entreprise qui s'interroge sur le contexte de l'usage des outils numériques qu'elle développe et distribue. Il nous a semblé, au-delà de nos identités respectives et des divergences de nos champs d'actions traditionnels, que nous avons une action commune à entreprendre vis-à-vis des parents, car nous faisons des constats similaires et nous partageons une conviction profonde.

Parmi les constats que nous faisons ensemble, citons ici quelques chiffres. Les mineurs d'aujourd'hui sont la première génération à avoir grandi avec la multiplication des chaînes de télévision et des radios, l'apparition des consoles de jeux, l'explosion de l'offre des jeux vidéo, et le déploiement massif et rapide d'Internet et de la téléphonie mobile.

Selon une enquête IPSOS 2005, parmi les 6-8 ans, un enfant sur quatre dispose de la télé dans sa chambre. Dès 8 ans, 80% des enfants savent jouer avec une console de jeux. Vers 13-14 ans, un enfant sur deux possède sa console de jeux, un lecteur de CD et un sur quatre a déjà son ordinateur. Déjà 30% des 6-8 ans utilisent Internet, une proportion qui atteint 80% chez les 13-14 ans. A partir des chiffres 2003 du CREDOC, on peut estimer aujourd'hui que 90% des 12-17 ans sont familiarisés avec Internet, que 60% utilisent les messageries électroniques et que 35% jouent déjà en réseau.

Selon une enquête de TNS/Sofres, parmi les 15-17 ans, 94% utilisent un téléphone mobile, 100% savent envoyer des SMS, 60% prennent des photos avec leur téléphone, 40% en envoient, 38% écoutent de la musique et 29% consultent déjà des sites Internet avec leur téléphone. Enfin, selon une enquête 2005 de Médiamétrie, 35% des quelques 6 à 7 millions de journaux personnels actifs en ligne, les fameux blogs, apparus en moins de deux ans, auraient été créés par des 11-15 ans et 47% par des 16-25 ans.

Elevés dans un environnement d'information et de communication nouveau, les 0-18 ans d'aujourd'hui sont largement en rupture avec la génération précédente pour tout ce qui concerne l'utilisation des outils numériques.

Notre conviction commune est que cet environnement ne change pas les fondamentaux de l'exercice de la parentalité. Certes des valeurs spécifiques paraissent être véhiculées par les nouvelles technologies comme celles de l'échange, du partage, de l'immédiateté, voire d'une gratuité et d'une liberté tous azimuts. Certains observateurs inquiets considèrent que le nouvel environnement cybermédiatique de l'enfance serait à l'origine de la crise des autorités et des institutions. Comme souvent, les choses ne sont pas si simples et il faut aller au-delà des impressions et des peurs. L'enquête de juin 2005 de l'Observatoire des 6-14 ans d'IPSOS, conduite auprès de 2000 foyers, montre que la fermeté – à condition qu'elle soit accompagnée d'explications et de dialogue – est plébiscitée tant par les parents que par les enfants. Certes les mineurs d'aujourd'hui ont une volonté de rébellion à l'image de leurs aînés, mais si ils disposent de plus de moyens de l'exercer, dans la grande majorité ils ne le font pas. L'autorité est reconnue par les enfants si elle les aide à être guidés dans la vie. Selon cette enquête, l'obéissance se porterait relativement bien. La plupart des enfants reconnaîtraient « obéir à leurs parents », « demander avant de faire quelque chose », voire « tout raconter à leurs parents ». Selon cette étude, la reconnaissance de l'autorité parentale ne s'estomperait pas au fur et à mesure que l'enfant grandit, bien au contraire.

C'est autant – si ce n'est plus – par l'exercice d'une autorité parentale au sens le plus noble du terme que par la mise en œuvre des outils techniques de filtrage dont disposent les parents, que l'utilisation par nos enfants des technologies du XXI<sup>e</sup> siècle sera plus sûre, plus civique et plus enrichissante.

Hubert Brin  
Président de l'UNAF

Eric Boustouller  
Président de Microsoft France

# SOMMAIRE



<b>ETRE PARENTS A L'AGE CYBERMEDIATIQUE</b>	<b>7</b>
<b>1. CHERCHER UN EQUILIBRE</b>	<b>9</b>
<b>2. SE MEFIER DES INCONNUS</b>	<b>11</b>
<b>3. PREVENIR LES VIOLENCES</b>	<b>13</b>
<b>4. LEUR APPRENDRE « A FAIRE DU VELO »</b>	<b>15</b>
<b>5. RESPECTER AUTRUI</b>	<b>17</b>
<b>6. NUL N'EST CENSE IGNORER LA LOI</b>	<b>19</b>
<b>7. S'INFORMER ET EN PARLER     ENTRE ADULTES</b>	<b>21</b>
<b>EDUQUER A L'IMAGE ET AUX MEDIAS</b>	<b>23</b>
<b>LIENS UTILES</b>	

# ETRE PARENTS A L'AGE CYBERMEDIATIQUE



**E**tre parents, c'est se porter garant de la bonne santé physique et mentale de ses enfants. Tous les jours, c'est les aider à grandir, en respectant leur âge et leur rythme.

C'est les protéger contre les agressions de toute nature, leur apprendre à se protéger, à reconnaître les risques et les éviter, à être prudents sans être timorés.

C'est les accompagner dans leurs découvertes en leur donnant confiance et autonomie, leur parler en sachant les écouter.

C'est leur apprendre à ne pas confondre fiction et réalité, mensonges et vérités, promesses et certitudes.

C'est donner des réponses à leurs questions en leur apprenant à les chercher et à les trouver en faisant les bons choix.

C'est poser des interdictions et sanctionner leur transgression en les expliquant. C'est leur apprendre à se respecter et à respecter autrui.

C'est enfin construire une autorité rassurante sans autoritarisme et transmettre le goût et la joie de vivre !

Choisir d'être parents, c'est accepter une responsabilité sans équivalent à l'égard de l'ensemble de la société.

L'existence d'Internet, des nouveaux médias, des téléphones mobiles, des jeux vidéo..., change-t-elle beaucoup de choses dans la pratique au quotidien de la parentalité ?

Non : réel et virtuel ne s'opposent pas. La virtualité est une réalité en puissance. Ce qui est valable au quotidien est aussi valable pour le monde du numérique. Les technologies peuvent encourager le dialogue entre parents et enfants, renforcer le bon sens et même servir d'argument.

Le monde virtuel n'est ni plus ni moins dangereux pour nos enfants que le monde physique. Pour un grand nombre d'entre nous, l'impression de ne pas maîtriser l'utilisation des outils numériques suscite deux réactions extrêmes : interdiction ou liberté totale !

Pourtant, les lois et les grands principes d'éducation et de civilité ne sont pas remis en cause et nous nous proposons dans ce guide de le démontrer.



On offre aux enfants des jouets, des loisirs, des repas, des explications qui correspondent à leur âge. Il n'en va pas autrement avec Internet, les jeux vidéo, les téléphones mobiles ou encore la TV, car à tous les âges, deux principes restent valables : modération et accompagnement.

Modération, parce qu'un équilibre doit être maintenu entre toutes les activités de l'enfant : sport, école, famille, copains, alimentation, sommeil... et médias.

Accompagnement, parce qu'il est évident pour nous tous qu'un enfant ne peut pas être seul dans la vie quotidienne, il en va de même devant un écran. Car devant toute situation, la construction de l'enfant passe par l'expression de ce qu'il ressent, désire et redoute.

Un enfant, mais aussi un ado, seul aux commandes des écrans et sans opportunité d'échange avec un adulte, peut souffrir d'insécurité affective et finir par se réfugier dans une consommation médiatique immo-dérée et incontrôlable...

## Conseils

- S'informer sur la protection de l'enfant face aux médias dès que l'enfant est tout petit.
- Veiller à concilier les temps médiatiques et non-médiatiques et choisir le « menu médiatique » en fonction de l'âge de l'enfant.
- Installer l'ordinateur, Internet et les consoles de jeux dans le lieu de vie le plus collectif du foyer pour ne pas laisser l'enfant seul aux commandes des écrans.
- Discuter avec l'enfant de ce qu'il pense de ses découvertes médiatiques.
- Partager avec d'autres parents vos avis, vos doutes et interrogations sur les consommations médiatiques des enfants.

## INFOS PRATIQUES

- **A chaque âge son menu !** [www.webaverti.ca/french/default.aspx](http://www.webaverti.ca/french/default.aspx), un site canadien, vous propose des conseils de sécurité par tranche d'âge de 2 à 17 ans.
- **Montrez l'exemple.** Notez pendant 1 semaine votre comportement numérique, votre temps passé sur Internet, devant la console et la télévision. Faites un point sur votre utilisation du mobile. Observez vos propres réactions. N'oubliez pas que vous êtes le modèle de votre enfant. Veillez à être cohérent entre votre comportement et les règles que vous lui fixez. Il vous sera ainsi plus facile de poser des limites et de les faire respecter.
- **Les règles du jeu.** N'interdisez pas Internet mais instaurez des règles sans jamais y déroger : un temps de connexion maximum autorisé, le type d'activités autorisées (jeux, recherche scolaire etc.), aucun accès à Internet ni à la messagerie instantanée tant que les devoirs ne sont pas faits...



On apprend aux enfants à refuser : de prendre un bonbon proposé par un inconnu, de suivre une personne qu'ils ne connaissent pas... Ces recommandations s'appliquent au monde du numérique. Courrier électronique, messagerie instantanée, chat... De nombreux sites font

courir des risques potentiels aux enfants de faire de mauvaises rencontres : pédophiles et pédopornographes, usurpateurs et bonimenteurs, exploiters et endoctrineurs... L'important est de se méfier des inconnus, qu'on les rencontre dans la rue ou sur le réseau.

## Conseils

- Expliquer les choses : l'essentiel est que les enfants sachent très tôt que certaines personnes peuvent leur vouloir du mal en leur proposant du bien et qu'elles peuvent agir partout.
- Fixer les règles de base : enseigner aux enfants qu'il ne faut pas croire aux flatteries et promesses des inconnus (argent, cadeaux, plaisir, affection...), ne pas répondre aux questions sur le physique (taille, poids, couleurs des yeux, âge...), et vous prévenir dès qu'ils sentent quelque chose de bizarre.
- Dire aux enfants : de ne jamais donner à un inconnu leur nom, leur adresse, leurs numéros de téléphone, des informations sur leur vie quotidienne comme les heures de sortie d'école ou de retour des parents, leurs activités scolaires et extrascolaires... et de ne jamais se rendre seul à un rendez-vous donné par un inconnu.

## INFOS PRATIQUES

- **Modérons ensemble.** Beaucoup de sites destinés aux mineurs font l'objet d'une modération. Le modérateur du site veille à éviter les arrosages publicitaires et les propos qui pourraient constituer des infractions pénales. Dans un fonctionnement en différé, le modérateur examine les messages des participants et accepte ou refuse leur diffusion. En direct, le modérateur agit par des avertissements et par l'exclusion des contrevenants. Vous pouvez vous-même signaler des comportements suspects au modérateur du site par l'envoi d'un simple e-mail.
- **Consultez l'historique** de votre navigateur Internet. Vous retrouverez tous les sites visités : CTRL + H sur un PC ou Pomme H sur un Mac.
- **Qui est là ?** Les messageries instantanées les plus utilisées par les jeunes (du type MSN Messenger) sont conçues pour permettre de communiquer exclusivement avec des personnes connues. Ces contacts sont répertoriés dans un carnet d'adresses. Vérifiez que le pseudonyme de chaque contact correspond à une personne que vous connaissez.
- **On vous aide !** L'espace « juniors » de [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) et le site [www.decodeleweb.com](http://www.decodeleweb.com) proposent aux enfants des jeux pour leur apprendre à déjouer les pièges de ceux qui voudraient en savoir trop sur eux.
- **Pédophilie.** Pour vous renseigner sur la législation, reportez vous à la rubrique « pornographie infantile » du site [www.pointdecontact.com](http://www.pointdecontact.com).

Certains contenus sont nocifs pour la construction psychique et la socialisation de l'enfant. Toutes les images et les informations ne sont pas bonnes à voir ou à entendre à n'importe quel âge.

Pour protéger nos enfants, la loi française interdit la diffusion aux mineurs de ces contenus et elle oblige les fournisseurs d'accès à Internet à un certain nombre d'actions de prévention.

Cependant ces dispositions légales de protection des mineurs ne garantissent pas totalement qu'un enfant ne soit pas exposé par hasard – ou encore parce qu'il l'a cherché – à des images ou des propos choquants, violents et préjudiciables.

Ces mesures ne se substituent donc pas à l'implication des parents qui, par une vigilance et une présence active, contribuent à la protection de leur enfant.



## Conseils

- Selon la loi du 21 juin 2004, les fournisseurs de systèmes d'exploitation et d'accès à Internet sont tenus d'informer leurs abonnés de l'existence de logiciels de filtrage. Ils vous guideront sur les processus d'installation et les avantages à mettre en place ce type de protection.
- Repérer sur les portails, les pages d'accueil des sites et services en ligne, les labels ou logos donnant des informations sur la protection de l'enfant.
- Apprendre à se servir de la signalétique pour préserver l'enfant d'une exposition à des contenus choquants. Des dispositifs de signalétique par catégories d'âges (3, 7, 12, 16, 18 ans) ont été mis en place par des professionnels de l'enfance pour vous guider.
- Enseigner à l'enfant à repérer la signalétique pour acquérir lui-même des réflexes de prévention et de protection, et éviter les sites comportant des images ou contenus préjudiciables.
- Avertir l'enfant du risque d'être tôt ou tard perturbé, choqué, voire traumatisé par des images ou des propos. Certains, bien qu'accessibles, peuvent être préjudiciables et même interdits par la loi.
- Insister auprès de l'enfant sur l'utilité de respecter les indications et les interdits pour se préserver.

## INFOS PRATIQUES

- **Filtrez !** Les logiciels de filtrage permettent de restreindre les accès à l'Internet selon le profil de l'utilisateur, de bloquer la réception de certains sites en référençant des mots-clés... Des listes peuvent être établies pour contrôler la navigation. Une **liste noire** contient un ensemble de sites, de motifs génériques (ex : toutes les adresses contenant le mot « nue ») ou de domaines à exclure de la navigation. C'est un ensemble de sites interdits. Une **liste blanche** contient l'ensemble des sites sur lesquels la navigation peut avoir lieu. C'est un ensemble de sites autorisés. Une étude comparative des logiciels de filtrage est disponible sur [www.mineurs.fr/enquete.htm](http://www.mineurs.fr/enquete.htm).
- **Lisez les panneaux !** [www.pegi.info](http://www.pegi.info) a mis en place une signalétique des logiciels de loisirs vous permettant, à vous et à vos enfants, de distinguer un programme dont le contenu peut choquer selon les catégories suivantes : âge, violence, gros mots, peur, teneur sexuelle, stupéfiants et discrimination.
- **Donnez l'alerte !** Signalez directement aux autorités les sites illicites sur le site [www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr) ou à l'adresse suivante [judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr](mailto:judiciaire@gendarmerie.defense.gouv.fr). Sur [www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net), vous pouvez également signaler un contenu potentiellement attentatoire à la dignité humaine. N'hésitez pas à vous rendre aussi au commissariat ou à la gendarmerie les plus proches de votre domicile.





**T**ous les outils et réseaux numériques sont des moyens de partir à la découverte du monde et des autres. L'emploi du verbe « naviguer » sur Internet est à cet égard symbolique et les jeunes deviennent les « nouveaux explorateurs ».

Grisé par ce nouveau pouvoir, l'enfant peut penser qu'il contrôle tout, sait tout, peut tout vouloir et tout faire et ainsi, commettre des erreurs : répondre à toutes les sollicitations, croire tout ce qui est dit ou écrit, divulguer des informations personnelles, porter préjudice à autrui...

Rien n'est plus dangereux que de laisser un enfant croire que, sous prétexte qu'il sait se

déplacer et communiquer seul, il est capable de « tout maîtriser ».

Par exemple, lorsqu'on apprend à un enfant à tenir en équilibre et à pédaler sur deux roues, il peut croire qu'il sait faire du vélo et se laisser emporter par l'ivresse de se déplacer seul plus vite. Pourtant, on doit encore lui apprendre l'usage des freins et les règles de la sécurité routière pour maîtriser la nouvelle autonomie et la nouvelle responsabilité qu'il vient d'acquérir.

Très tôt, l'enfant doit comprendre que « maîtriser » un outil numérique ne le dispense pas de respecter des règles de prudence et de conduite en société et ce, pour son propre bien et celui des autres.

## Conseils

- Faire comprendre aux enfants que s'exprimer est une responsabilité. Les mots et les images peuvent blesser, humilier, aiguïser la curiosité et même provoquer colère et agressivité. Dans l'espace numérique, l'enfant doit être conscient que ses écrits, ses paroles et ses actes (provocation, mensonge, vantardise, canular...) ont des conséquences comme dans le monde physique.
- Leur apprendre les vertus du secret pour protéger leur intimité, leur vie privée, leur entourage car ce qu'ils disent, écrivent et montrent d'eux-mêmes sont des informations qui peuvent être utilisées par d'autres (manipulation, tromperie, influence, vol).

## INFOS PRATIQUES

- **Partir du bon clic !** L'espace « juniors » de [www.mineurs.fr](http://www.mineurs.fr) propose une liste de sites pour apprendre à vos enfants à mieux surfer sur Internet (sites adoptant une démarche ludo-éducative pour les responsabiliser sur leurs pratiques du Net...).
- **Le jeu du pseudo.** Profitez du plaisir qu'on a à endosser une nouvelle identité pour aborder avec eux la question de leur anonymat et des personnes malintentionnées. Utilisez leurs héros : Zorro serait bien plus vulnérable si on connaissait sa véritable identité...
- **Votre opinion d'adulte compte !** Découvrez avec eux les « blogs » réalisés par d'autres enfants pour savoir ce qu'ils en pensent et leur dire ce que vous en pensez...
- **Soyez source de découverte...** Pour leur apprendre à discerner le type d'information à laisser sur la toile, remplissez avec eux un formulaire d'inscription sur un site choisi. Les champs obligatoires sont souvent signalés par un astérisque et il n'est pas nécessaire de renseigner les autres.
- **Fabriquez ensemble un Dicoperso :** cookie, logiciel espion (spyware), pseudo, chat... Il servira d'ouvrage de référence à tous les membres de la famille.

L'essentiel de la révolution médiatique tient dans un fait et un seul : l'individu dispose d'un pouvoir, d'une rapidité et d'une liberté de collecte, de traitement et de diffusion de l'information et des savoirs, sans précédent dans l'histoire.

Aujourd'hui, la possibilité donnée à tous de stocker, diffuser et télécharger des contenus (musique, films, logiciels, jeux...), devrait conduire chacun d'entre nous à s'interroger sur l'exercice de ce nouveau pouvoir et sur les responsabilités individuelles qu'il confère.

Sur la toile, comme dans toute communauté, c'est l'esprit civique qui prévaut :

« Ne pas faire à autrui ce que l'on ne veut pas subir de lui et respecter l'autre comme on souhaiterait être respecté par lui ».

Ces principes gardent tout leur sens dans notre communication avec nos enfants.

Les comportements préjudiciables à autrui ne sont pas de « petites affaires » lorsqu'on en est la victime : le non-respect de la vie privée, l'utilisation de l'image des autres, les discriminations, la fausse information, le mensonge, la provocation gratuite..., sont autant de comportements inciviques dans l'univers numérique que dans la vie réelle.



## Conseils

- Penser à faire appliquer dans le monde virtuel les principes universels d'éducation : savoir-vivre, courtoisie, politesse...
- Distinguer avec eux ce qui est du domaine de la communication privée (ex. : un courrier électronique, un SMS envoyé à une seule personne) ou de la communication publique (une information offerte à tout le monde).

## INFOS PRATIQUES

■ **La Netiquette** : c'est une charte de bonne conduite des acteurs de l'Internet qui peut constituer une bonne introduction à la civilité. Elle est consultable sur [www.afa-france.com/netiquette.html](http://www.afa-france.com/netiquette.html).

- Un mail commence par Bonjour et finit par une formule de politesse.
- N'oubliez jamais que la personne de l'autre côté est un être humain.
- Faites attention à ce que vous dites des autres.
- Soyez bref.
- Pensez à ceux qui vont vous lire.
- Prenez garde à l'humour et au sarcasme.
- Prenez garde aux copyrights et aux licences, etc.



**S**ans les lois, il n'y aurait pas de libertés individuelles et de libertés collectives. Il n'y aurait pas non plus de droits. Sans lois, vivre ensemble en démocratie ne serait pas possible. Le plus faible, le moins éduqué, le moins chanceux, serait toujours victime et la loi du plus fort partout s'imposerait.

Les lois régissent la vie démocratique et nul n'est censé ignorer qu'elles imposent à chacun des devoirs ; celui des parents est d'éduquer leurs enfants au respect de ces lois et règlements.

Si les technologies numériques ont créé un nouvel espace sans frontières, le respect

des règles reste valable pour ceux qui en font usage comme pour ceux qui le conçoivent.

Aujourd'hui, la violation de la vie privée, le téléchargement non autorisé d'œuvres musicales ou audiovisuelles, l'arnaque, le démarchage abusif..., sont répréhensibles dans l'univers numérique comme dans la vie réelle.

Les parents ont ici un rôle crucial à jouer : celui d'expliquer à leurs enfants les interdits et les sanctions en cas de transgression. La tâche peut paraître colossale, mais Internet est peut-être le meilleur moyen de relever le défi dans de nombreux domaines.

## Conseils

- Il sera plus facile de faire comprendre à un enfant que les lois s'appliquent à Internet en le démontrant grâce à Internet.
- Le domaine juridique est l'un des domaines les plus couverts sur Internet : toutes les lois y sont disponibles. Internet est aussi en France, la ressource la plus complète et la plus accessible pour tout ce qui touche à l'organisation de la vie et des services publics.
- Consulter le site référent : [www.servicepublic.fr](http://www.servicepublic.fr). Une bonne maîtrise de ce site vous aidera dans le domaine de l'éducation civique, il dispense des informations sérieuses et légitimes sur Internet.

## INFOS PRATIQUES

- **Droit devant !** [www.educnet.education.fr](http://www.educnet.education.fr) (rubrique droit du multimedia : legamédia) précise les droits et devoirs de l'utilisateur et de l'établissement fournisseur de service en rappelant l'existence de nombreuses règles de droit (ex. : la protection de la vie privée et le droit de propriété intellectuelle).
- **Les dix commandements** du *Computer Ethics Institute* sur [www.foruminternet.org](http://www.foruminternet.org). Par exemple :
  - Tu n'utiliseras point l'ordinateur pour causer un préjudice à autrui.
  - Tu ne t'immisceras point dans le travail informatique d'autrui.
  - Tu ne fouineras point dans les fichiers d'autrui.
  - Tu n'utiliseras point un ordinateur pour voler.
  - Tu n'utiliseras point un ordinateur pour porter un faux témoignage.
  - Tu n'utiliseras l'ordinateur qu'avec considération et respect pour autrui...



L'enfant est un enjeu pour toute société qui veut préserver son avenir. Être des parents, c'est au fond faire au mieux pour assurer son futur.

Mais on ne naît pas parent. L'exercice de la parentalité se découvre bien souvent avec son premier enfant.

Être parent se construit en grande partie au quotidien sous l'influence de sa propre éducation, de l'exemple d'autres parents, d'informations et de conseils puisés dans son environnement y compris médiatique. En fait, on n'élève jamais seul un enfant, même si on est seul à en assumer la responsabilité.

Aujourd'hui, exercer sa parentalité dans l'univers numérique, ce n'est pas être

« informaticien » mais plutôt avoir une aptitude à parler des médias et des « consommations médiatiques », pour les réguler sans les diaboliser ni les angéliser. Cette aptitude à la parole, cette capacité de « penser les médias », ne peuvent s'acquérir sans échange entre adultes. De nombreux lieux de rencontres favorisent l'échange et le partage des expériences et des savoirs sur ce qu'est « être parents » à l'ère numérique. Ils sont souvent, mais non exclusivement, associatifs ou éducatifs

Plus les parents tissent de liens avec d'autres adultes, plus ils expriment leurs doutes et leurs certitudes, et plus ils se confortent sur les comportements à adopter et les choix à faire pour aider leurs enfants à bien grandir.

## INFOS PRATIQUES

- **Retournez à l'école !** Intéressez-vous aux actions de sensibilisation, de formation et d'éducation aux médias des établissements scolaires et discutez-en avec les enseignants. Par exemple, l'opération « Tour de France des Collèges » réunit enfants, parents et enseignants autour de l'utilisation d'Internet à l'école comme à la maison (informations sur [www.unclitdeclic.net](http://www.unclitdeclic.net)).
- **A votre service !**  
**Les associations** (familiales, soutien à la parentalité, éducation populaire, parents d'élèves, consommateurs, téléspectateurs, protection de l'enfance) proposent des rencontres et des ressources.  
**Après de la Mairie ou du Conseil Général**, vous pouvez retirer la liste des établissements publics numériques (médiathèques, cybercentres, etc.) qui proposent des formations sur les nouvelles technologies et offrent des occasions de discuter avec d'autres adultes.
- **L'union fait la force !** Saisissez les occasions de rencontres avec les parents des amis de vos enfants à la maternelle, à l'école primaire, au collège, au centre de loisirs, pour évoquer et partager vos préoccupations et vos enthousiasmes sur les usages multi médiatiques des enfants.

# EDUQUER A L'IMAGE ET AUX MEDIAS

C'est entre 6 et 8 ans que l'enfant commence à faire une distinction entre fiction et réalité. Avant cet âge, les enfants tendent à vivre les émotions provoquées par les écrans et/ou résultant d'une confrontation au réel, sur le mode de la confusion et de la fascination.

Puis, l'enfant commence à comprendre ce qu'est une représentation, un récit, une image. Est-il pour autant capable d'exercer seul un esprit critique et de discerner entre, d'une part ce qui est de l'ordre du mensonge et de la propagande et, d'autre part, de ce qui procède d'une intention positive et respectueuse ? Bien sûr que non.

Ce discernement est d'autant plus difficile à exercer pour un enfant ou même un ado, que les adultes eux-mêmes ont tendance à préférer croire aux images et à se référer à des récits plutôt qu'à leur propre expérience ou réflexion.

Tous les contenus médiatiques, des plus anciens aux plus modernes, véhiculent des représentations du monde et des relations humaines pour informer et/ou pour distraire. Conçus de manière à capter l'attention mais également pour influencer le

jugement de ceux qui les reçoivent, ils sont d'autant moins aisés à décrypter.

Aussi, pour aider les enfants à décoder ces intentions, les parents devraient eux-mêmes avoir bénéficié d'une éducation aux multimédias. Or, leurs propres parents n'ayant pas grandi dans un environnement cinématographique et télévisuel significatif, ils n'ont pu leur transmettre les clés pour décrypter cet univers inconnu d'eux-mêmes.

La civilisation numérique n'ayant explosé que depuis une décennie, les parents d'aujourd'hui ne peuvent pas s'appuyer sur une culture numérique propre et se retrouvent ainsi dans le même schéma que leurs parents. Ceci explique en partie cette difficulté ressentie par ceux qui ont pour mission de donner aux enfants des repères dans l'océan cybermédiatique et virtuel.

L'éducation aux médias est l'affaire de tous : parents et enfants mais aussi professionnels des médias et élus.

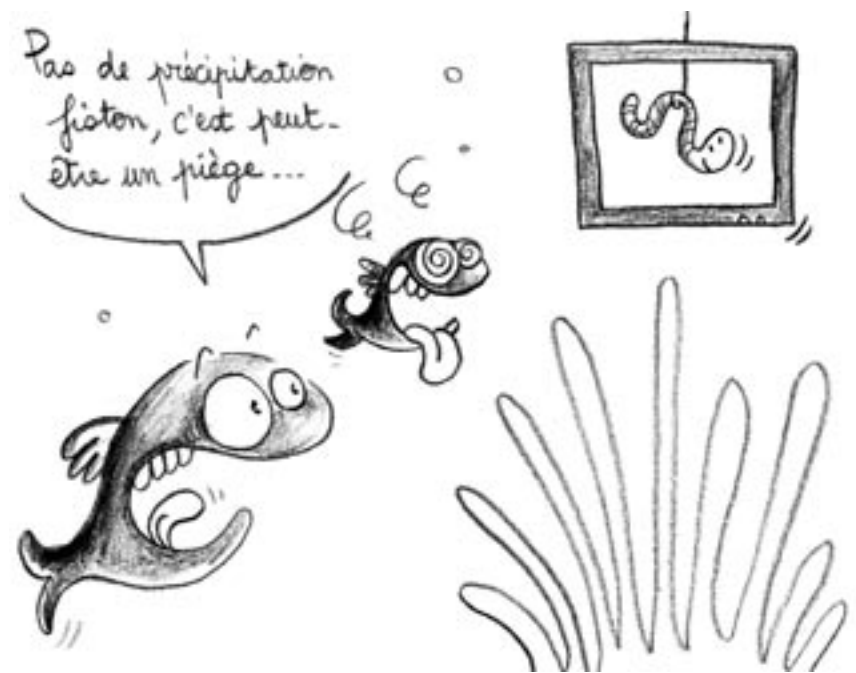
Nous sommes tous responsables de ce que nous transmettons aux générations les plus jeunes, et ce dans une perspective de citoyenneté et de démocratie.



### Conseils

**Parents, nous devons dans la mesure du possible :**

- Prendre conscience de la dimension du phénomène médiatique et nous intéresser à son histoire, son fonctionnement, son économie... Nous mettre en quête d'informations sur l'éducation à l'image et aux médias : livres, textes, conférences.
- Nous interroger sur notre propre rapport à l'image et aux médias, et sur la place qu'ils occupent au sein de la famille, en se rappelant que les images ont de tout temps participé à la construction psychique de chacun et à l'idée que l'on se fait de soi et des autres.
- Etre conscients que l'environnement que nous créons influencera l'enfant dans sa perception positive ou négative de l'information.
- Apprendre avec eux à découvrir « l'envers du décor » en se posant les questions : qui fabrique, offre et diffuse les myriades d'images, d'informations et de récits qu'ils reçoivent au quotidien ? Pourquoi ? Comment ?
- Encourager les enfants à fabriquer eux-mêmes des images, à imaginer des récits et surtout à leur donner une forme, une existence sur des supports traditionnels et numériques.



# LIENS UTILES



- **[www.pointdecontact.net](http://www.pointdecontact.net)**, le site de l'Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA) sur lequel vous pouvez signaler un contenu potentiellement attentatoire à la dignité humaine.
- **[www.droitdunet.fr](http://www.droitdunet.fr)**, le site du Forum des droits sur Internet qui présente les règles, droits et usages de l'Internet.
- **[www.mineurs.fr](http://www.mineurs.fr)**, site du ministère de l'Éducation nationale qui regroupe des initiatives ayant trait à la protection et à la responsabilisation des mineurs sur Internet.
- **[www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr)**, site du gouvernement sur la protection des mineurs et la lutte contre la pornographie.
- **[www.defenseurdesenfants.fr](http://www.defenseurdesenfants.fr)**, le site du défenseur des enfants, institution publique indépendante au service des droits de l'enfant.
- **[www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)**, le site de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés qui comporte notamment un espace jeune présentant la protection des données personnelles et les enjeux de la protection de la vie privée sur les réseaux.
- **[www.afom.fr](http://www.afom.fr)**, le site de l'Association Française des Opérateurs de Mobiles (AFOM).
- **[www.protegetonordi.com](http://www.protegetonordi.com)**, site dédié à la sécurité sur Internet. Complet, pédagogique, régulièrement actualisé, il explique les « 4 gestes sécurité » indispensables pour se protéger sur Internet. Son espace « juniors » propose des BD, des jeux, et notamment un quiz qui permet aux enfants comme aux adultes de vérifier si ils pratiquent un Internet à haut risque.
- **[www.pegi.info](http://www.pegi.info)**, site du système européen de classification par catégories d'âges des logiciels de loisirs.
- **[www.ecoledesparents.org](http://www.ecoledesparents.org)**, le site de la Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs (FNEPE).
- **[www.delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm](http://www.delegation.internet.gouv.fr/netpublic/index.htm)**, pour en savoir plus sur les espaces publics numériques.
- **[www.unclieclie.net](http://www.unclieclie.net)**, pour vous renseigner sur l'opération « Tour de France des Collèges » qui réunit enfants, parents et enseignants autour du thème : l'utilisation de l'Internet à l'école comme à la maison.
- **[www.epe-idf.com](http://www.epe-idf.com)**, le site de « l'École des Parents et des Educateurs » (EPE).